

COMMUNE DE CORBONOD
Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2018

Ordre du jour :

- Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017 de la Commune et du Service Eau,
- Budgets Primitifs 2018 de la commune et du Service Eau,
- Espace Culturel Rural et de Loisirs : avenants aux marchés,
- Proposition de devis,
- Régime indemnitaire du personnel communal,
- Ecole : rythmes scolaires « semaine de 4 jours »,
- Convention d'utilisation du désherbeur thermique avec la commune de SEYSSEL 01,
- Divers.

I) Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Sandrine TASSET secrétaire de séance.

II) Approbation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2018.

III) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017 :

Jean-Louis GENY, Premier Adjoint :

- présente le Compte Administratif 2017 de la Commune :
 - o Dépenses de fonctionnement : 1 156 775. 44 €
 - o Recettes de fonctionnement : 1 745 834. 64 €
 - soit un excédent de fonctionnement de 589 059. 20 €
 - o Dépenses d'Investissement : 1 093 938. 04 €
 - o Recettes d'Investissement : 1 202 171. 44 €
 - soit un excédent d'investissement de 108 233. 40 €

L'excédent de fonctionnement 2017 est reporté en recettes de fonctionnement 2018 pour 237 691. 43 € et affecté au compte 1068 des recettes d'investissement pour 351 367. 77€.

L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement.

- présente le Compte Administratif 2017 du Service Eau :
 - o Dépenses de fonctionnement : 58 728. 99 €
 - o Recettes de fonctionnement : 92 762. 79 €
 - soit un excédent de fonctionnement de 34 033. 80 €
 - o Dépenses d'investissement : 32 338. 36 €
 - o Recettes d'investissement : 129 249. 26 €
 - soit un excédent d'investissement de 96 910. 90 €

L'excédent de fonctionnement 2017 est reporté en recettes de fonctionnement 2018.

L'excédent d'investissement 2017 est reporté en recettes d'investissement 2018.

Jean-Louis GENY présente les Comptes de Gestion du Trésorier qui correspondent aux Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestions 2017.

IV) Budgets Primitifs 2018 :

Le Maire présente :

- le Budget Primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 383 077. 43 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 1 391 096. 40 €.
- le Budget Primitif 2018 du Service Eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 115 398. 58 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 252 400. 00 €.

Le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales, soit :

- Taxe d'Habitation : 16. 69 %,
- Taxe Foncière (Bâti) : 12. 59 %,
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 35. 20 %,
- C. F. E. : 19. 40%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Budget Primitifs 2018 et le maintien du taux des taxes directes locales pour 2018.

V) Espace Culturel Rural et de Loisirs : avenants aux marchés :

- QUALICONSULT – convention contrôle technique :
 - o marché initial : 3 589. 08 €HT soit 4 306. 90 €TTC
 - o avenant pour 2 mois supplémentaires de chantier : 598. 18 € HT soit 717. 82 €TTC
- QUALICONSULT – convention Coordination Sécurité Protection Santé :
 - o marché initial : 2 791. 92 €HT soit 3 350. 30 €TTC
 - o avenant pour 2 mois supplémentaires de chantier : 465. 32 €HT soit 558. 38 €TTC
- TOSCO – charpente/couverture :
 - o marché initial : 120 270. 78 €HT soit 144 324. 94 €TTC
 - o avenant pour bardage façade Sud : 729. 21 €HT soit 875. 05 €TTC
- ALPES SEYSSEL CARRELAGE – carrelage :
 - o marché initial : 56 692. 70 €HT soit 68 031. 24 €TTC
 - o avenant pour surplus chape liquide : 891. 00 €HT soit 1 069. 20 €TTC
- ATME DESCHAMPS – électricité :
 - o marché initial : 39 314. 19 €HT soit 47 177. 03 €TTC
 - o avenant pour alarme anti-intrusion + vidéo projecteur : 1 836. 61 €HT soit 2 203. 93 €TTC
- BERGER JARDINS – revêtements surface :
 - o marché initial : 56 895. 00 €HT soit 68 274. 00 €TTC
 - o avenant pour revêtement supplémentaire : 2 220. 00 €HT soit 2 664. 00 €TTC

Les avenants sont acceptés à l'unanimité.

VI) Proposition de devis :

Le Maire fait part des consultations faites par les membres du groupe de travail chargé de choisir le mobilier et la vaisselle de l'Espace Rural.

Les membres du Groupe de travail ont retenu :

- le devis de MEFRAN Collectivités pour la fourniture de tables et de sièges pour un montant total de 16 085. 14 € TTC,
- le devis d'ECOTEL pour la fourniture de la vaisselle pour un montant de 6 173.69 € TTC.

Le Maire présente le devis de la Société 4 ASBEST SAS (ex GOUMAZ) pour le démontage et l'évacuation du toit de la salle des associations (désamiantage) pour un montant de 19 043. 40 € TTC.

Accord à l'unanimité.

VII) Régime indemnitaire du personnel communal :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2017-004 du 19 janvier 2017 par laquelle il décidait d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2017. Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Il expose qu'en raison du remplacement de la secrétaire à compter du 23 avril 2018, il convient de modifier les groupes de fonctions afin de tenir compte du cadre d'emploi de Rédacteur. Accord à l'unanimité.

VIII) Ecole : rythmes scolaires « semaine de 4 jours » :

Le Conseil d'école, lors de sa réunion du 12 mars 2018, s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec les horaires suivants : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30.

Le Maire avait, au préalable, sollicité l'avis du Service des transports scolaires du Conseil Départemental qui a rappelé que le transport des élèves de l'école primaire est coordonné avec le transport des élèves du collège et que les horaires de rotation du matin à 9 heures et du soir à 17 heures ne pouvaient pas être changés.

Les nouveaux horaires, programmés par le Conseil d'Ecole nécessitent la mise en place d'un second car dont le coût de fonctionnement représenterait 35 000 €.

Aussi, le Maire propose de confirmer le retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : de 9 à 12 h le matin et de 14 à 17 heures l'après-midi en tenant compte des recommandations du Service des transports du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal approuve, par 11 voix pour et 1 abstention (Nadia POIRIER), de revenir à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

IX) Convention utilisation du désherbeur thermique avec la commune de SEYSSEL 01 :

Le Maire, rappelle la décision du Conseil Municipal d'acquiescer un désherbeur thermique, donne lecture du projet de convention à intervenir entre les Communes de CORBONOD et SEYSSEL pour fixer les conditions de stationnement, transfert et utilisation de ce matériel par les agents des 2 communes.

Accord à l'unanimité.

X) Divers :

A) Commission d'Appel d'Offre du S. M. E. C. R. U. :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de délibération par laquelle la commune donnerait autorisation à la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat de Rivières des Ussets (S. M. E. C. R. U.) de sélectionner le prestataire en charge de l'Etude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Ussets et du territoire de la C. C. U. R..

Accord à l'unanimité.

B) Recouvrement des frais d'enlèvement de véhicules :

A la demande du Maire, Jean-Louis GENY, adjoint en charge de l'environnement expose que des véhicules, pour certains à l'état d'épave, abandonnés depuis plusieurs mois sur des parkings feront l'objet d'un enlèvement par une entreprise agréée par la préfecture. Les propriétaires ont été prévenus par lettre simple puis par lettre recommandée avec AR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les frais d'enlèvement des véhicules, facturés à la commune, feront l'objet d'une mise en recouvrement auprès des propriétaires.

Tour de table :

Sandrine TASSET fait savoir que le repas des Anciens aura lieu le mercredi 6 juin 2018 dans la nouvelle salle des fêtes.

Estelita LACHENAL :

- salle des fêtes :
 - o l'inauguration de la salle des fêtes est prévue pour le mois de septembre, la date sera fixée suivant les disponibilités de M. le Préfet,
 - o un devis a été demandé pour les illuminations de fin d'année,
- un devis a été demandé pour mettre le logo de la commune sur les véhicules et pour faire des trophées personnalisés,
- centre de loisirs :
 - o à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, le centre de loisirs de CORBONOD fonctionnera pendant toutes les petites vacances scolaires (sauf les vacances de fin d'année), pendant les vacances d'été et tous les mercredis,
 - o les frais de fonctionnement seront pris en charge par la C. C. U. R.,
 - o une partie des locaux de l'école maternelle et de l'école primaire seront mis à disposition de Familles Rurales.

Marie-Claude BERNARD rappelle que la bibliothèque municipale sera installée dans le bâtiment de la salle des fêtes, une nouvelle organisation sera mise en place avec les enseignants, le trajet des élèves entre l'école et la bibliothèque pourrait être assuré par des bénévoles et le parcours sécurisé.

Régis MOLLEX :

- signale que des véhicules stationnent en permanence sur le parking de l'école et de l'ancienne mairie,
- demande :
 - o ce qu'il est advenu de l'ancien Kangoo des services techniques (il a été remis au garagiste comme épave),
 - o si le plan de recollement a été fait après la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable d'Eilloux,
 - o les résultats de la rencontre des représentants des élus des communes d'ANGLEFORT, CHANAY et CORBONOD au cours de laquelle devait être abordé le projet de commune nouvelle.

Le Maire fait savoir que les membres du Conseil Municipal seront informés lors de la prochaine réunion.